



Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Indicateurs pour l'année 2020

Créé par la loi Avenir Professionnel de septembre 2018, l'index de l'égalité professionnelle permet aux entreprises de mesurer leurs avancées dans le domaine de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour l'année 2020, l'entreprise **LS INDUSTRIE** a obtenu un résultat de :

**Non
calculable**

NC/40

Ecarts de
rémunération
(à âge comparable)

NC/35

Ecarts
d'augmentations
individuelles

NC/15

Augmentations
au retour de
congé maternité

0/10

Représentation
des femmes dans
les 10 plus hautes
rémunérations

Notre ambition est de garantir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, afin de favoriser le développement de la mixité professionnelle, qui constitue un facteur d'enrichissement collectif et un gage de cohésion sociale et d'efficacité économique.